



KPMG S.A.
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia Bâtiment 5
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
France

Maisons du Monde S.A.

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Maisons du Monde S.A.
Le Portereau - 44120 Vertou



KPMG S.A.
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia Bâtiment 5
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
France

Maisons du Monde S.A.

Siège social : Le Portereau - 44120 Vertou

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Maisons du Monde S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Maisons du Monde S.A.
*Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées
dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au
montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux
rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022*

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 2.370.320 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les commissaires aux comptes

Rennes, le 26 avril 2023

KPMG S.A.



Vincent BROYE
Associé

Saint-Herblain, le 26 avril 2023

Deloitte & Associés



Jérôme QUERO
Associé



ATTESTATION DES REMUNERATIONS

Prévue à l'article L.225-115 4° du Code de Commerce

Je soussignée, François-Melchior de Polignac, Directeur Général de la société Maisons du Monde, société anonyme à Conseil d'Administration, ci-après dénommée Maisons du Monde SA, certifie que le montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, à la somme de deux millions trois cent soixante-dix mille trois cent vingt euros (2.370.320 €).

Fait à Paris, le 11 avril 2023

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, stylized loops and lines, positioned above the printed name.

François-Melchior de POLIGNAC
Directeur Général
Maisons du Monde SA